

(Cette fiche d'identité annule et remplace, à compter du 6 juin 1996, la précédente fiche d'identité)

FICHE D'IDENTITÉ DE LA QUALIFICATION VALIDÉE *

TITRE DE LA QUALIFICATION : Electromécanicien

OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA QUALIFICATION VALIDÉE (défini en termes de «être capable de»)

Le titulaire de la qualification doit être capable de : - s'informer sur la réalisation d'un équipement ou d'une installation électromécanique à réaliser en effectuant des choix de documents relatifs à cette réalisation ; - interpréter les documents relatifs à la réalisation de son travail conformément aux normes en vigueur et se rapportant uniquement aux travaux qui lui sont confiés ; - exploiter les documents d'un dossier technique ; - organiser son poste de travail à partir de tâches à effectuer en respectant les règles de sécurité ; - représenter (diagrammes, croquis, schémas, etc.) des documents dans un dossier technique relatif à un équipement ou une installation à réaliser à partir de cahiers des charges ; - effectuer des relèves d'équipements électriques, d'appareillages faisant intervenir des systèmes pneumatiques, hydrauliques, électroniques et d'en comprendre le fonctionnement et le repérage ; - réaliser le montage d'appareils, matériels, sur différents types de supports, armoires ou coffrets en respectant les exigences du cahier des charges (esthétique, qualité) et selon les règles de sécurité ; - réaliser le câblage et raccordement de coffrets ou d'armoires d'équipements électriques et machines selon cahier de charges, schémas et règles en vigueur ; - effectuer les opérations d'usinage élémentaires sur des pièces du domaine de la construction électromécanique mettant en oeuvre des opérations manuelles avec outils portatifs ou machines respectant les règles de sécurité ; - effectuer les contrôles des circuits, les réglages, les essais et mesures préalables à la mise en service de la réalisation conformément aux spécificités de fonctionnement et des styles de sécurité et vérifier la concordance entre les résultats de la réalisation et les objectifs fixés par le dossier technique au moment de la mise en service ; - effectuer le dépannage des équipements (électriques, électroniques d'une part, hydrauliques, pneumatiques de base d'autre part) en identifiant et diagnostiquant les anomalies et éléments défectueux ; - établir un compte rendu d'intervention.

EPREUVES DE QUALIFICATION

Contrôle final :

Epreuves générales et professionnelles	Durée	Coefficient	Note éliminatoire inférieure à : /20
I -EPREUVES PROFESSIONNELLES PRATIQUES			
a) Construction électromécanique	8 h		< 12
b) Recherche de dérangements et mesures, remise en état et essais (1)] C.R. d'intervention (2)]	4 h	6	< 8
<i>TOTAL EPREUVES I</i>	<i>12 h</i>	<i>12</i>	<i>< 10</i>
II -EPREUVES PROFESSIONNELLES THEORIQUES			
c) Croquis côté schéma électrique et technologies associées	4 h	6	< 8
d) Electrotechnique	2 h à 3 h	4	< 8
e) Prévention et sécurité (2)	1 h	2	< 5
f) Langue vivante technique (facultative)	1 h	-	-
<i>TOTAL EPREUVES II</i>	<i>8 h à 9 h</i>	<i>12</i>	<i>-</i>
TOTAL GENERAL	20 h à 21 h	24	< 10

* Cette qualification ne pourra être préparée par la voie du contrat de qualification qu'à compter du 1^{er} septembre 1989.

(1) si possible en entreprise

(2) sous forme écrite ; il sera tenu compte de l'expression française et de l'orthographe

Mémoire avec soutenance :

- Objectif :

- Thème :

- Durée de la préparation :

- Conditions de soutenance :

- Critères d'appréciation de la soutenance :

Autres :

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être déclaré admis à l'issue des épreuves de qualification, le candidat doit avoir obtenu :

- une moyenne de **10/20** pour l'ensemble des épreuves,
- une moyenne de **10/20** aux épreuves professionnelles pratiques,
- aucune note éliminatoire.

OBSERVATIONS